

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE QUOTE-PART
AUX IMPORTATEURS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE MESURE DE
SAUVEGARDE DEFINITIVE SUR LES PATES ALIMENTAIRES**

Il est porté à la connaissance des importateurs que dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure de sauvegarde définitive depuis le 1^{er} Aout 2019 sur les pâtes alimentaires relevant des sous-positions tarifaires 19021100, 19021900, 19022000 et 19023000 du tarif des douanes, Madagascar a accepté d'offrir un quota fixe annuel de 10 000 tonnes aux pays fournisseurs sur les trois dernières années restantes de l'application de la mesure suivant la périodicité ci-dessous :

- 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021 : 10 000 tonnes
- 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 : 10 000 tonnes
- 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 : 10 000 tonnes

La décision d'octroi de ce quota a été prise suite aux consultations menées avec l'Egypte et l'île Maurice en tant que pays ayant un intérêt substantiel dans la fourniture de ce produit. Ainsi, la part de l'Egypte est de 7434 tonnes, la part de Maurice est de 1779 tonnes, celle de l'Indonésie est de 500 tonnes. Le reste du quota est attribué aux autres pays concernés.

Le quota sera réparti aux importateurs au prorata de la moyenne des quantités ou valeurs importées au cours des trois dernières années (2018-2019-2020) en fonction de la part attribuée à chaque pays exportateurs.

Les entreprises de la branche de production de pâtes alimentaires et les entreprises importatrices appartenant au même groupe que celles-ci n'ont pas droit au quota.

La demande de quote-part doit être établie suivant le canevas disponible à l'ANMCC. Le canevas peut être retiré au bureau de l'ANMCC enceinte ex-conquête Antanimena ou demandé par e-mail à l'adresse: ssi.anmcc@gmail.com copie à dq.anmcc@gmail.com

Les dossiers de manifestation dûment remplis doivent être parvenus sous plis fermés à l'ANMCC ou envoyés par e-mail à l'adresse dq.anmcc@gmail.com au plus tard le **01 mars 2021 à 14h**. Les plis seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des dossiers en présence des importateurs ou leurs représentants qui souhaitent y assister.

Fait à Antananarivo, le **17 FEV. 2021**

Le Directeur Général

